

SECTEUR AVICOLE

Application de l'A.R. du 24 juin 1997 relatif aux cotisations obligatoires au Fonds de la santé et de la production des animaux, fixées pour le secteur avicole.

Document de procédure 03 : DECLARATION DE CHANGEMENT DE LA CAPACITE RELATIVE A UNE ACTIVITE

Rubrique 1 - à remplir en lettres imprimées et à signer par le responsable

Numéro de la déclaration de cotisation concerné par cette révision:

Le soussigné, (nom et prénom)
..... (adresse complète)

responsable de l'activité: (remplir l'activité)
située à

..... (remplir l'adresse de l'activité)

déclare que la capacité relative à l'activité mentionnée ci-dessus, n'est pas ou n'est plus correcte et qu'elle doit être remplacée par la capacité suivante:

nombre d'émeus, nandous ou casoars de moins de 15 mois = x 1 unité = unités

nombre d'émeus, nandous ou casoars de plus de 15 mois = x 5 unités = unités

TOTAL unités

et cela depuis (remplir la date).

Fait le à Signature:

A envoyer avec copie de la déclaration de cotisation à l' adresse mail fonds.volailles@health.fgov.be ou à l'adresse suivante :

**SPF Santé publique
Fonds sanitaire volailles
Eurostation Bloc II
Place Victor Horta, 40 boîte 10
1060 Brussel**

Rubrique 2a - à remplir par le service de contrôle

accord -- pas d'accord (biffer ce qui n'est pas juste)

Activité:

Capacité:.....

Nom:

Date:

Cachet du service et signature:

Rubrique 2b - à remplir par Fonds Budgétaire

Date de réception de la révision et signature:	Date de réception de l'avis du service de contrôle et signature:	Date de changement et signature:
--	--	----------------------------------

A TOUTES LES PERSONNES CONCERNEES: PRIERE D'ENVOYER LE DOCUMENT ORIGINAL AU FONDS BUDGETAIRE A BRUXELLES

Version du 9/11/2016